

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°14 du 22 mars 2013

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

abrogeant l'arrêté du 11 août 2009 portant institution d'une régie d'avances auprès de l'agence comptable des services industriels de l'armement.

Du 18 décembre 2012

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES .

ARRÊTÉ abrogeant l'arrêté du 11 août 2009 portant institution d'une régie d'avances auprès de l'agence comptable des services industriels de l'armement.

Du 18 décembre 2012

NOR D E F F 1 2 4 2 7 8 1 A

Texte abrogé :

À compter du 1er janvier 2013 : Arrêté du 11 août 2009 (JO n° 189 du 18 août 2009, texte n° 26 ; signalé au BOC 33/2009 ; BOEM 410.6.1) modifié.

Référence de publication : JO n° 299 du 23 décembre 2012, texte n° 38 ; signalé au BOC 14/2013.

Par arrêté du ministre de la défense en date du 18 décembre 2012, l'arrêté du 11 août 2009 modifié portant institution d'une régie d'avances auprès de l'agence comptable des services industriels de l'armement est abrogé.

L'abrogation de l'arrêté précité met fin aux fonctions du régisseur concerné.

Le présent arrêté entre en vigueur au 1^{er} janvier 2013.